

## Savin Martinet Associés utilise ses valeurs pour se différencier

Patricia Savin ne plaisante pas avec les valeurs. Son cabinet non plus. Créé en 2003 à une époque où l'expression "Grenelle de l'Environnement" était encore à inventer, Savin Martinet Associés (SMA) peut aujourd'hui se féliciter de son positionnement : "Notre business model repose sur une approche de niche, explique la managing partner. La force du cabinet est de disposer d'une véritable culture du droit des affaires appliquée au domaine des risques industriels : hygiène-sécurité-santé-environnement, sans empiétement sur d'autres matières plus généralistes. Nous n'entrons donc pas en concurrence avec les grands cabinets full service qui ont, pour certains, pris l'habitude de faire appel à nous comme cabinets référents, notamment en matière environnement, sécurité-santé au travail. Notre équipe s'apparente alors à un véritable département out sourcé dans ces domaines spécifiques". Passé de 10 à 20 professionnels en l'espace de 5 ans, le cabinet ne cherche pas pour autant l'expansion, même si Patricia Savin avoue "envisager de renforcer les synergies existantes avec d'autres cabinets de niche dans d'autres spécialités" et que le cabinet sait s'appuyer sur son réseau de meilleurs amis européens pour décrocher certains dossiers transnationaux comme Metaleurope.

Mais ce n'est pas uniquement en raison de son positionnement, ni même de son succès, que SMA se distingue des autres cabinets. Constitué d'avocats désireux d'associer leurs convictions personnel-



les à leur activité professionnelle, le cabinet s'est vu attribuer la triple certification SMI QSE (ISO 9001/an 2000 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (sécurité) - une reconnaissance unique en

Europe que l'AFAC vient de lui renouveler en septembre 2007. Selon Patricia Savin, "l'idée est de pouvoir contrôler l'ensemble du processus débouchant sur la délivrance du produit intellectuel que représente la prestation juridique. Cette approche de "meilleures pratiques" existait déjà dans les grands cabinets internationaux mais nous sommes allés plus loin en y intégrant la dimension sécurité et environnement. Ainsi, l'impact de l'activité du cabinet sur l'environnement a fait l'objet d'une évaluation ad hoc. C'est le meilleur moyen pour nos clients de pouvoir s'assurer que leur approvisionnement en services intellectuels se fait auprès d'un prestataire respectueux de l'environnement. Lors d'un appel d'offre, et à prestation intellectuelle de niveau égal, ce type d'éléments peut faire la différence". Il ne s'agit donc pas là d'une simple posture : le cabinet a investi dans le rachat de crédits d'émission de CO2 à travers l'investissement dans des fours à haut rendement et s'approvisionne en électricité issue de l'énergie renouvelable.

L'ensemble des membres du cabinet a d'ailleurs son brevet de secouriste - ce à quoi les engage la charte attenante à leur contrat de travail.

Du sérieux, on vous dit. ■